



SERVICE ASSAINISSEMENT

DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX COLLECTIFS DISPOSANT D'UN TABOURET

RÉSEAU SÉPARATIF -
EAUX USÉES

RÉSEAU PLUVIAL

- ☐ Habitation ou immeuble d'habitation

☐ Autre : activités à préciser

☐ Numéro du permis de construire (obligatoire si permis) :

☐ Référence de parcelle :

Demandeur :

Résidant :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Pour l'immeuble sis :

Date de mise en service après la fin des travaux :

Le branchement pourra être réalisé par l'entreprise de votre choix parmi les deux habilitées
(décision du conseil municipal en date du 31 mai 2018)

Participation pour l'assainissement collectif (Tarif 2025 – 1 200 €)

(à régler à réception du titre exécutoire à la trésorerie de Challans)

1 200 €

LE PROPRIÉTAIRE déclare :

- Ne pas avoir engagé les travaux avant la validation de la demande par le service assainissement de la commune de PALLUAU.
- Avoir pris connaissance de la réglementation et des prescriptions qui lui ont été remises avec la demande de branchement.

A PALLUAU, le
Le propriétaire

RÉCEPTIONNÉE EN MAIRIE LE

**CROQUIS D'IMPLANTATION DU BRANCHEMENT
OU PLAN DE MASSE DE LA CONSTRUCTION AVEC LES INDICATIONS POUR
TRANSMISSION A L'ENTREPRISE RETENUE**

I = l'implantation cotée du branchement par rapport aux limites de propriété
P = la profondeur type d'un branchement est de 1m20, lorsque vous souhaitez une
profondeur supérieure, précisez-le.

Demande de branchement validée par le service assainissement

A PALLUAU, Le

Signature